



**Direction Générale des Services**

## **Conseil municipal du 28 juin 2023 DELIBERATION**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Chantal LECOMTE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 28  
Nombre de votant-e-s : 30

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjointe,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

### **Etaient absentes :**

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

### **17 - CHANGEMENT DE FILIÈRE D'UN AGENT DETENANT LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PAR LE BIAIS DE L'INTÉGRATION DIRECTE AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION**

Afin de répondre favorablement à la demande d'un agent des écoles détenant le grade d'adjoint technique (33/35<sup>ème</sup>) et souhaitant changer de filière, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur son intégration directe au grade d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

En effet, suite à une réorganisation du service, les missions que l'agent exercera à la prochaine rentrée scolaire ont fait l'objet d'une modification de sa fiche de poste. Ces missions relèveront davantage de la filière animation que de la filière technique à laquelle appartient l'agent.

Il est à noter que ce changement de filière n'a aucune incidence budgétaire car les deux cadres d'emplois appartiennent à la même catégorie hiérarchique (C).



**Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (33/35<sup>ème</sup>).**

Le poste d'adjoint technique à temps non complet (33/35<sup>ème</sup>) sera supprimé, après avis du Comité Social Territorial.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 juin 2023.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 30.06.2023

  


**Bernard UTHURRY**

